



24, place d'Avesnières BP 40602 53006 Laval Cedex France

KPMG Audit Parc Edonia, Bâtiment S Rue de la Terre Victoria CS 46806

35768 Saint Grégoire Cedex France

Séché Environnement S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2013 Séché Environnement S.A. Les Hêtres - CS 20020 - 53811 Changé Cedex 09 Ce rapport contient 4 pages Référence: VB -141-104





35768 Saint Grégoire Cedex

CS 46806



24, place d'Avesnières BP 40602 53006 Laval Cedex France

Séché Environnement S.A.

Siège social: Les Hêtres - CS 20020 - 53811 Changé Cedex 09

Capital social: €.1 726 974

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.





Séché Environnement S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 3 mars 2014

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1- Pacte d'actionnaires

Administrateurs concernés: Monsieur Joël Séché (Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 26 juillet 2013), Monsieur Jean Bensaïd (Président du Comité de Surveillance de HIME jusqu'au 26 juillet 2013), Monsieur Philippe Valletoux (Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 26 juillet 2013).

Un conseil d'administration du 24 avril 2007 a autorisé la conclusion d'un pacte d'actionnaires avec les autres actionnaires de HIME, à savoir le FSI (qui s'est substitué à la CDC) et Axa Infrastructure Investissement, afin d'organiser leurs rapports au sein de cette société.

Cette convention a pris fin avec la cession des titres de Hime intervenue le 8 octobre 2013.

2- Convention de subordination et sur le rang avec la banque BNP Paribas

Administrateurs concernés: Monsieur Joël Séché (Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 26 juillet 2013), Monsieur Jean Bensaïd (Président du Comité de Surveillance de HIME jusqu'au 26 juillet 2013), Monsieur Philippe Valletoux (Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 26 juillet 2013).

Un conseil d'administration du 24 avril 2007 a autorisé la signature d'une convention de subordination et sur le rang avec (entre autres) BNP Paribas, afin d'organiser le rang de chacun des prêteurs, et notamment celui de votre société au titre du prêt d'actionnaire consenti à HIME sous forme de souscription d'obligations convertibles en actions (OCA).

Aux termes de cette convention, le remboursement des OCA non converties et le paiement des intérêts sont subordonnés au paiement de l'intégralité des sommes dues et à devoir par HIME au titre du contrat de financement souscrit par cette société.





Séché Environnement S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 3 mars 2014

Cette convention a pris fin avec la cession des titres et des obligations convertibles en actions (OCA) de Hime intervenue le 8 octobre 2013.

Les commissaires aux comptes

A Saint Grégoire et à Laval, le 3 mars 2014

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Vancent Broyé

Associé

Acorex Audit

Jean-François Merlet

Associé